



Discrimination, favoritisme ? quel recours ?

Par **jesper**, le **19/02/2012** à **23:17**

Bonjour,
Je vous expose mon problème, il y a un peu plus d'un an mon entreprise a été rachetée par un groupe, des modifications ont eu lieu.
A l'époque j'étais à un poste d'assistant logistique, coefficient 245, salaire peu élevé mais raisonnable, ancienneté de 8 ans, suite au rachat mon poste n'étant pas présent dans la convention collective j'ai été placé provisoirement (depuis un an déjà !) au poste de magasinier, coefficient 135, le salaire et l'ancienneté n'ont pas bougé. Tous les salariés ont été traités de la même façon.
Le problème: Mon chef (directeur logistique) a embauché son fils il y a près de 4 ans, ce dernier a tout fait pour s'imposer dans l'équipe se donnant les responsabilités d'un chef d'équipe, son père l'a suivi et soutenu. Sachant que tous deux imposent leur caractères difficiles et des insultes à tout va dirigées ou non vers les autres salariés. Je ne suis pas spécialement concerné par ces insultes mais l'ambiance en devient insoutenable, la solution adoptée par les autres salariés est de se mettre dans le sens des deux spécimen, mais je suis dans l'incapacité de faire la même chose.
Dernièrement j'ai eu malgré moi un arrêt de travail suite à un accident de trajet une 15aine de jours d'arrêt sans conséquence, mais à mon retour surprise, les entretiens professionnels annuels ont débuté et j'apprends la nomination officielle du fils du chef au poste de chef d'équipe certainement avec augmentation sachant que pour ma part je n'ai toujours pas eu cet entretien. Je n'aspire pas à être chef d'équipe mais au moins à retrouver mon poste. De plus je n'ai plus cœur à travailler dans cette entreprise mais je ne vois pas comment mettre fin à mon contrat pour pouvoir me réorienter sans perte et fracas et surtout sans démission.
Y a-t-il un recours possible au prud'hommes pour favoritisme ou autre chose ? Puis-je faire pression afin d'obtenir une rupture de contrat conventionnelle ?
J'attends vos réponses merci ...

Par **pat76**, le **21/02/2012** à **15:13**

BonjourrrrrnVous avez des délégués du personnel dans l'entreprise et pas un seul ne bouge?